

Afin d'être validé, tout paiement effectué par virement doit être conforme aux prescriptions suivantes :

Justificatif à fournir

La demande de virement ci-dessous devra être complétée par le candidat, visée par l'agence bancaire effectuant le virement et joint aux autres pièces justificatives.

Important :

Le virement sera effectué **entre le 17 et le 24 janvier 2005**. Les candidats sont donc invités à s'assurer de l'approvisionnement suffisant du compte débité pendant cette période.

**VIREMENT POUR LE REGLEMENT DES DROITS
D'INSCRIPTION AUX CONCOURS
DES ECOLES DE MANAGEMENT**

Document à remplir et à joindre au bordereau « Pièces justificatives »

Compte bancaire à créditer :

Banque : 30004 (BNP Paribas)

Guichet : 01587

Compte : 00026015475

Clé RIB : 80

Titulaire : CCIP Admission et Concours Recette

Domiciliation : Agence Paris Grande Armée 24.AV de la grande armée 75017 Paris

IBAN : FR76 3000 4015 8700 0260 1547 580

BIC : BNPAFRPPPGA

Date du Virement : Janvier 2005

(Le virement doit être effectué entre le 17 et le 24 janvier 2005)

Libellé de l'opération :

Numéro du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Montant :

Total des droits d'inscription : €

Date :

Cachet de l'agence

Signature du titulaire
du compte à débiter : _____

